

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/14 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/12</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 17 (dont pouvoir : 2)

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt mars deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/03/13

M. Jean Pierre LELARGE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, Messieurs Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT.

Représentées : Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame B. FABRITIUS ; Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Madame F. CAPPELLE.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADIL

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 09/028 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 adoptant le dispositif d'aide aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances, Vie sociale, culturelle et sportive le 18/03/2013 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer une subvention à l'agence départementale d'information sur le logement des Ardennes (ADIL) dans les conditions suivantes ;

Objet : Fonctionnement 2013

Budget présenté en dépenses et en recettes : 256 997 € et 212 438 €

Montant de la subvention forfaitaire : 700 €

Subvention versée dès notification. L'ADIL 08 est par ailleurs tenue de produire un bilan d'activités 2013 avant le 30 juin 2014.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Francis SIGNORET

